

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

<p>SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, Avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP tél : 49.55.42.14</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N98-2088</p> <p>DATE : 18 SEPTEMBRE 1998</p> <p>CLASSEMENT :</p>
<p style="text-align: center;">LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE</p> <p style="text-align: center;">à</p> <p style="text-align: center;">Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt</p>	
<p>OBJET : Définition des épreuves terminales du premier et du deuxième groupe spécifiques au BTSA option Technico-commercial</p> <p>DATE DE MISE EN APPLICATION : Rentrée scolaire 1998 en vue des sessions 2000 et suivantes</p>	
<p>PLAN DE DIFFUSION :</p> <p>Administration centrale - Diffusion B Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt des D.O.M. Hauts commissariats de la République des T.O.M. Inspection Générale de l'Agriculture Conseil Général de l'Agronomie Coordination des Inspections de l'Enseignement Agricole Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés</p> <p>POUR INFORMATION :</p> <p>Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public</p>	

Cette note de service a pour objet, suite à l'arrêté du 27 juin 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTSA option Technico - commercial, de préciser les définitions des épreuves n°2 et n°3 du premier groupe, D et E du deuxième groupe ainsi que l'épreuve facultative de LV2 propres à cette option.

Elle annule et remplace les notes de service n° 2093 du 9 septembre 1992, n° 2128 du 4 décembre 1992, n° 2106 du 12 octobre 1993 et n° 2042 du 26 mars 1996.

Le Sous-Directeur

Edgar LEBLANC

BTSA OPTION TECHNICO-COMMERCIAL

Epreuves du premier groupe

Epreuves	Coefficient	Nature	Durée
1. <i>Expression française et culture socio-économique</i>	5	écrite	3h30
2. <i>Techniques et gestion commerciales</i>	5	écrite	4h
3 : <i>Epreuve Professionnelle</i>		écrite et orale	2h30
<i>Partie A : Dossier technico-commercial</i>	6		
<i>Partie B : Langue vivante appliquée aux activités professionnelles</i>	4		
Total des coefficients	20		

Epreuves du deuxième groupe

Epreuves	Coefficient	Nature	Modules	Durée
A. <i>Traitement de données</i>	3	écrite	D1-1,D1-2	3h
B. <i>Projet écrit d'un produit de communication</i>	3	écrite	D2-2	3h
C. <i>Langue vivante</i>	3	orale	D2-1	50 mn
D. <i>Economie</i>	3	écrite	D3-1, D3-2,D3-3	3h
E. <i>Epreuve Professionnelle Interdisciplinaire</i>	8	orale et pratique	D4 (sauf D4-13)	2h40
Total des coefficients	20			

Epreuve facultative

Epreuve	Coefficient	Nature	Modules concernés	Durée
<i>Epreuve facultative de LV2</i>	(Points >10) x 2	orale	Module optionnel	40mn

Epreuve n°2 - Techniques et gestion commerciales

Objectif de l'épreuve

A partir d'un cas concret commun à toutes les spécialités, élaboré à l'aide de données réelles simplifiées (économiques, commerciales, comptables, juridiques), le candidat doit montrer qu'il est capable d'analyser la situation présentée, de proposer et de justifier des solutions visant à résoudre les problèmes commerciaux posés dans ce cas.

Les capacités de raisonnement, d'analyse et de relativisation des calculs et des résultats obtenus doivent être privilégiées.

Cette épreuve s'appuie sur les enseignements des modules D3-2, D3-3, D4-11 et D4-12.

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve écrite avec documents d'une durée de quatre heures (y compris le temps de lecture).

Cette épreuve comportera au moins une partie relative à la situation de l'entreprise et de son marché. La gestion sera abordée sous l'angle d'outils apportés au commercial.

Evaluation de l'épreuve

Elle est assurée à partir d'une grille nationale critériée, par deux examinateurs :

- un enseignant de sciences et techniques commerciales
- un enseignant de sciences et techniques économiques.

Epreuve n°3 - Epreuve professionnelle

L'épreuve n°3 du premier groupe du BTSA TC est composée de deux parties : A et B qui comptent respectivement pour 60% et 40% de la note.

PARTIE A : DOSSIER TECHNICO-COMMERCIAL

Objectif de la partie A de l'épreuve

Cette partie de l'épreuve a pour but d'évaluer les capacités du candidat à présenter et à défendre son diagnostic sur la base de la triple analyse (technique, économique et commerciale) d'un produit précisément identifié et observé dans l'entreprise support du stage principal. Elle permet au candidat de valoriser sa double compétence technique et commerciale.

Le dossier technico-commercial élaboré par le candidat s'appuie sur le stage principal en entreprise ; il valorise également les compétences acquises sur l'ensemble de la formation et au cours des autres stages.

Si le stage principal ne permet pas d'aborder les aspects techniques et technologiques liés au produit support du dossier, le candidat devra s'approprier ces connaissances à l'occasion d'autres stages, visites, recherches personnelles .

La notion de produit retenue par le candidat trouvera sa justification dans la possibilité d'identifier un processus de production ou de transformation et dans le fait d'exister en tant que référence dotée d'éléments commerciaux identifiables et analysables.

Nature de la partie A de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale s'appuyant sur un dossier technico-commercial écrit, réalisé par le candidat en liaison avec l'entreprise support du stage principal et faisant appel à son expérience de stage.

Elle comporte deux aspects :

- un dossier écrit, présentant la triple analyse (technique, économique et commerciale) d'un produit et une synthèse conduisant au diagnostic technico-commercial, de quarante pages maximum (300 mots par page), rédigé en français auquel peuvent s'ajouter vingt pages maximum d'annexes référencées.
- une soutenance orale du dossier comprenant dix minutes consacrées à la présentation par le candidat et trente minutes d'entretien avec le jury. Cet entretien prend la forme d'une interrogation qui portera sur les trois niveaux d'analyse (technique, économique et commercial).
L'interrogation portera exclusivement sur le dossier.

***Le dossier écrit** est composé de la manière suivante :

- *la première partie* est consacrée à une analyse sur chacune des trois composantes : dix pages à propos des données techniques relatives au produit, six pages à propos des données économiques relatives au produit dans l'entreprise et dix pages à propos des données commerciales relatives au produit et son marché (ces indications de nombre de pages étant acceptées avec une tolérance de plus ou moins une page).

Les informations figurant dans cette première partie doivent être sélectionnées et organisées de façon pertinente en vue de l'élaboration du diagnostic ;

- *la seconde partie* est consacrée au diagnostic, partie centrale du dossier (huit pages plus ou moins une).

On entend par diagnostic une mise en relation des analyses effectuées dans la première partie du dossier, suivie d'une synthèse mettant en évidence les points forts et les points faibles du produit, sur les plans technique, économique et commercial. Celle-ci doit déboucher sur la conclusion (deux pages plus ou moins une) exposant deux ou trois propositions d'actions pouvant faire l'objet d'un questionnement lors de la soutenance orale.

En outre doivent figurer dans le dossier :

- un sommaire paginé,
- une introduction (deux pages) dans laquelle sera identifiée l'entreprise support du stage principal, justifié le choix du produit et expliquée la démarche suivie pour l'élaboration du dossier,
- une bibliographie.

Une fiche récapitulative des activités conduites au cours du stage principal attestées par le maître de stage sera jointe au dossier.

Forme du dossier : le dossier doit être dactylographié et relié ; deux exemplaires seront destinés au jury.

***La soutenance orale** du dossier comprend dix minutes consacrées à la présentation par le candidat et trente minutes d'entretien avec le jury. Cet entretien prend la forme d'une interrogation qui portera sur les trois niveaux d'analyse (technique, économique et commercial).

- *la présentation* doit mettre en évidence les éléments du dossier jugés essentiels à l'aide de

moyens d'expression et de communication adaptés. Elle ne saurait constituer une simple relecture du dossier écrit. Pendant celle-ci, le candidat ne doit pas être interrompu ;

- *l'entretien* doit permettre au candidat :
 - d'argumenter et de débattre sur les éléments ayant conduit aux propositions d'actions et sur la pertinence de celles-ci,
 - de mettre en évidence sa double compétence technico-commerciale telle que décrite dans le référentiel professionnel. A cette occasion, le candidat doit montrer sa maîtrise des caractéristiques techniques du produit dans l'optique d'une argumentation d'achat ou de vente.

Evaluation de la partie A de l'épreuve

L'évaluation porte sur les deux aspects : dossier écrit et soutenance orale du dossier.

Elle est assurée par deux enseignants intervenant dans la spécialité du candidat, un technicien et un commercial ; autant que possible, un professionnel est adjoint à ce groupe.

Cette évaluation est conduite sur la base de la grille d'évaluation ci-jointe.

SESSION :		
NOM :	PRENOM :	N° D'ORDRE :

**GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE 3A :
DOSSIER TECHNICO-COMMERCIAL**

**Grille d'évaluation de la partie écrite
(40Pts)**

Objectifs	Capacités	Critères	Niveaux d'exigence				Note
			--	-	+	++	
1) Construire un dossier synthétique, lisible et structuré conformément aux consignes fixées	- A écrire en français	<ul style="list-style-type: none"> - Orthographe, grammaire - Syntaxe - Vocabulaire 					/3
	- A organiser et présenter un dossier	<ul style="list-style-type: none"> - Respect d'un plan logique - Respect des consignes (volume, annexes, fiche récapitulative, bibliographie, table des matières paginée...) - Pertinence et valorisation des annexes - Présentation agréable et soignée 					/7
							/10

Objectifs	Capacités	Critères	Niveaux d'exigence				Note
			--	-	+	++	
2) Etablir une analyse préparatoire à l'élaboration d'un diagnostic	- A sélectionner, organiser et analyser les données techniques essentielles relatives au produit	- Pertinence de l'information (schéma de process de production ou de transformation, gestion et suivi de la qualité)					/2
		- Qualité du traitement de l'information et cohérence de l'analyse					/5
	- A sélectionner, organiser et analyser les données économiques essentielles relatives au produit dans l'entreprise	- Pertinence de l'information (utilité, actualité, fiabilité)					/2
		- Qualité du traitement de l'information et cohérence de l'analyse					/4
	- A sélectionner, organiser et analyser les éléments commerciaux relatifs au produit et son marché	- Pertinence de l'information (utilité, actualité, fiabilité)					/2
		- Qualité du traitement de l'information et cohérence de l'analyse (par rapport au positionnement en particulier)					/5
						/20	
3) Réaliser un diagnostic débouchant sur des propositions d'actions	- A faire une synthèse	- Mise en évidence des points forts et points faibles du produit sur les plans technique, économique et commercial					/2
		- Qualité des déductions					/5
	- A présenter deux ou trois propositions d'actions	- Présence et pertinence des choix d'actions proposés en regard du diagnostic					/3
						/10	

Grille de soutenance orale(80Pts)

Objectifs	Capacités	Critères	Niveaux d'exigence				Note
			--	-	+	++	
4) Présenter en dix minutes les éléments du dossier jugés essentiels à l'aide de moyens d'expression et de communication adaptés	<ul style="list-style-type: none"> - A valoriser les éléments de l'analyse et du diagnostic - A exposer oralement l'analyse et le diagnostic réalisés en utilisant les moyens d'expression et de communication adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan adapté et cohérent - Présence des éléments essentiels - Mise en valeur de ceux-ci - Gestion du temps imparti - Maîtrise des outils de communication - Qualité de la prestation orale : <ul style="list-style-type: none"> - présentation et aisance du candidat (élocution, diction...) - correction de l'expression orale (lexique...) 					/10
							/10
							/20
5) Argumenter et débattre au sujet du dossier et des propositions qui y sont faites	<ul style="list-style-type: none"> - A argumenter - A débattre - A approfondir 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des connaissances techniques - Maîtrise des connaissances économiques et commerciales - Ecoute - Compréhension - Réactivité, à-propos - Affirmation et défense de son point de vue - Réalisme des propositions - Prise en compte des conséquences de ces propositions 					/16
							/16
							/12
							/16
							/60
SYNTHESE						NOTE	
Appréciation générale :						Total des points /120	
						Note finale arrêtée par le jury (en points entiers) /20	

PARTIE B : LANGUE VIVANTE APPLIQUEE AUX ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Objectif de la partie B de l'épreuve :

Cette partie de l'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du candidat à communiquer en langue étrangère appliquée aux activités professionnelles (en particulier module D4.13):

- à comprendre de façon globale et détaillée tout document inconnu (sonore, écrit ou visuel),
- à s'exprimer par oral et par écrit dans des situations de communication variées.

Nature de la partie B de l'épreuve :

L'épreuve qui comporte les trois phases décrites en 1., 2., 3. dure 1 heure 50 .

*Le candidat dispose d'un temps de préparation d'1 heure 30 au cours duquel il doit réaliser :

- la rédaction d'un résumé en français à partir d'un document sonore inconnu en langue étrangère d'environ 2 minutes ,
- la production d'un message écrit en lien avec la spécialité, en langue étrangère, à partir de consignes fournies par l'examineur et qui pourront être accompagnées d'un document ,
- l'étude d'un document en vue de l'entretien en langue étrangère avec l'examineur.

*L'entretien qui suit cette préparation dure 20 minutes.

L'épreuve porte exclusivement sur des documents inconnus du candidat qui sont fournis par l'examineur.

L'usage de tout dictionnaire est autorisé à condition qu'il ne comporte aucun document commercial type.

1. Compréhension d'un enregistrement sonore de langue orale

L'enregistrement sonore de langue orale a une durée d'environ 2 minutes (durée variable selon la nature et le niveau de difficulté du document).

L'objectif unique de cette première phase de l'épreuve est de vérifier la capacité du candidat à comprendre la langue étrangère parlée : à identifier la nature et la fonction du document, à en dégager le sens général et à fournir le sens précis d'un extrait clairement désigné par l'examineur. En conséquence, l'examineur ne doit pas noter la qualité de la formulation en langue française.

Ce document sonore a un caractère professionnel général (socio-économique, économique, commercial, etc ...) qui le rend accessible aux candidats des diverses spécialités du diplôme de technicien supérieur agricole option "Technico-commercial".

Il peut s'agir d'une brève interview, d'un extrait de reportage, d'un dialogue, d'un bulletin d'information, etc ... Sont exclus les extraits de langue écrite lus devant un micro.

Le candidat rend compte de sa compréhension par écrit et en français : il rédige un résumé circonstancié de 10 à 15 lignes en français, dans lequel il s'efforce d'identifier la nature du document, éventuellement les interlocuteurs, de dégager les idées essentielles, de fournir des informations précises qu'il juge importantes et qui témoignent d'une compréhension plus fine (voir grille d'évaluation).

Il ne s'agit en aucun cas de réaliser une traduction littérale du document sonore.

Il remet son résumé à l'examineur qui l'évalue après son départ à l'aide de la grille d'évaluation ci-jointe.

Le candidat doit être muni d'un baladeur ou d'un magnétophone portable avec écouteurs et alimenté par piles. Il est vivement recommandé aux candidats qui le peuvent de se munir de leur matériel personnel dont ils connaissent bien le fonctionnement (gain de temps appréciable). Dans les autres cas, l'établissement doit veiller à ce que les candidats qu'il présente à l'examen disposent d'un matériel adéquat et en bon état de marche.

Ce type d'exercice, qui fait partie de l'épreuve professionnelle, bien que correspondant à des pratiques professionnelles fréquentes, ne fait pas toujours l'objet d'applications dans l'enseignement des langues. Compte tenu de son caractère relativement nouveau, les candidats sont donc invités à la préparer avec soin. Les exercices d'audition d'enregistrements sonores ou vidéo, s'avéreront particulièrement efficaces (activités en langue étrangère à partir de documents sonores ou audiovisuels ...).

La préparation, pendant la formation, à la production écrite en français témoignant de la capacité des candidats à comprendre la langue étrangère parlée (résumé) ne doit nullement introduire un usage injustifié du français dans l'horaire nécessairement limité consacré à l'apprentissage de la langue étrangère.

On ne saurait trop recommander aux candidats un entraînement individuel à l'audition de documents sonores inconnus, en dehors des heures d'enseignement.

Les documents sonores utilisés pour l'examen sont proposés par l'examineur. En cas d'impossibilité d'utilisation d'un document sonore (en raison de problèmes matériels majeurs), celui-ci peut être remplacé par la lecture d'un document par un examinateur. Ce document doit répondre aux critères définis ci-dessus.

2. Rédaction d'un texte

Cette deuxième phase de l'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de produire un message écrit dans le domaine professionnel lié à la spécialité.

Le candidat reçoit un second document (différent de la cassette) accompagné d'une consigne ou une consigne seule (par exemple : demander ou fournir des renseignements). Ce document proposé et le travail demandé par l'examineur sont nécessairement en relation directe avec la spécialité. Dans le cas d'un document, il peut s'agir d'un texte écrit, d'un dépliant de présentation d'un produit ou d'une entreprise, d'une fiche technique, d'un emballage, d'un produit, d'une publicité, d'un tableau de chiffres, etc... Ce document doit être lisible dans un temps limité.

Ce support doit donner lieu à la rédaction d'un texte de 15 à 20 lignes en langue étrangère, conformément au travail demandé par l'examineur.

Il peut s'agir de la rédaction d'une note de présentation d'un produit, d'une fiche technique, d'une demande d'informations, d'un courrier commercial, etc...

L'examineur doit fournir au candidat des consignes très précises indiquant le type de production qu'il attend de lui.

Le candidat remet ce travail au début de l'entretien à l'examineur qui l'évalue après son départ à l'aide de la grille critériée ci-jointe.

3. Entretien en langue étrangère

L'objectif de cette troisième phase de l'épreuve est de vérifier si le candidat est capable de communiquer efficacement en langue étrangère, au cours d'un entretien de 20 minutes s'appuyant sur un ou des documents remis au candidat par l'examineur (à l'exclusion de la cassette sonore). Il peut éventuellement s'agir du document précédemment utilisé pour la production du message écrit en liaison avec la spécialité.

Il se termine par une discussion plus libre, à l'initiative de l'examineur, permettant d'apprécier plus finement l'aptitude du candidat à réagir spontanément et avec aisance en langue étrangère.

L'évaluation de cette troisième phase de l'épreuve est réalisée à partir de la grille critériée ci-jointe.

SESSION :		
NOM :	PRENOM :	N°D'ORDRE :

COMPREHENSION ORALE

Fiche à remplir en français. Selon le document, certaines rubriques peuvent ne pas s'appliquer.
Le barème est fourni à titre indicatif

	I - COMPREHENSION GLOBALE	14 points
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité ...)		
Contexte (lieu, époque...)		
Thème(s) général(aux)		
Idées principales		
Autres points selon le document		
	II - COMPREHENSION DETAILLEE DU PASSAGE ISOLE A LA SUITE DU DOCUMENT SONORE Il ne s'agit pas d'en faire une traduction	6 points
Argumentation, points de vue défendus, etc...		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc... (préciser le contexte)		
Autres éléments, y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc...		
TOTAL		/20

REDACTION D'UN TEXTE

Ce barème est fourni à titre indicatif

CRITERES RETENUS	NOTE	BAREME
<p>Intérêt du message :</p> <ul style="list-style-type: none"> * organisation des idées * argumentation * personnalisation (originalité de la production) * présentation (en fonction du type de message demandé) 		8 points
<p>Correction grammaticale de la langue :</p> <p>syntaxe adaptée à la nature et à la fonction du message demandé</p>		6 points
<p>Utilisation de vocabulaire et d'expressions adéquats :</p> <p>vocabulaire, expressions technologiques ...</p>		6 points
TOTAL	/20	20 points

ENTRETIEN EN LANGUE ETRANGERE

CRITERES RETENUS	NOTE	BAREME
I - STRATEGIE DE COMMUNICATION ORALE		
1) ACCROCHE DE L'INTERLOCUTEUR ; APTITUDE A COMMUNIQUER : - écoute et compréhension de l'interlocuteur, - spontanéité (expression vivante) - utilisation judicieuse des notes - adaptabilité et aisance		10 points
2) CAPACITE A CONVAINCRE ; INTERÊT DU MESSAGE : - message riche et diversifié - argumentation cohérente et pertinente (par rapport aux consignes) - utilisation de repères culturels et/ou technologiques - capacité à justifier un point de vue		10 points
SOUS-TOTAL I	/20	20 points
II - MAÎTRISE ET QUALITE DE LA LANGUE		
1) PHONOLOGIE (1) : - qualité phonologique et phonétique de la prononciation, accentuation, rythme, phonèmes, intonation		5 points
2) VOCABULAIRE ET EXPRESSIONS : - richesse et précision du vocabulaire courant et du vocabulaire à usage professionnel		5 points
3) STRUCTURES GRAMMATICALES : intelligibilité des propos (2)		5 points
4) PRISE DE RISQUES : capacité à utiliser des structures variées, à complexifier le discours		5 points
SOUS-TOTAL 2	/20	20 points
T O T A L	/40	40 points

SYNTHESE	NOTE
Appréciation générale :	Total des points /80
	Note finale arrêtée par le jury (en points entiers) /20

(1) Phonologie : le critère "qualité phonologique" de la langue est placé en première position car des carences dans ce domaine peuvent conduire à de sérieux malentendus et même rendre le langage inintelligible.

(2) Structures grammaticales : l'évaluateur doit distinguer, d'une part, les erreurs de première gravité (par exemple l'adjonction d'une proposition complétive en *that* à la suite d'un verbe impliquant une infinitive) qui rendraient perplexe un interlocuteur anglophone et, d'autre part, les erreurs somme toute vénielles en terme de communication (par exemple le "s" de la troisième personne).

Epreuve D - Economie

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre d'évaluer la capacité du candidat à :

- se repérer dans la réalité économique et sociale ;
- situer son activité dans l'entreprise et son environnement ;
- prendre en compte les dimensions économiques et financières de l'entreprise nécessaires à l'exercice de l'activité commerciale.

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve écrite, avec documents, d'une durée de trois heures (y compris le temps de lecture).

Elle porte sur les modules D3-1, D3-2 et D3-3.

Le sujet peut être constitué d'une à deux parties, reliées entre elles.

Evaluation de l'épreuve

Elle est effectuée par un enseignant intervenant dans les modules indiqués ci-dessus, à partir d'une grille nationale faisant apparaître des critères relatifs à chacun des modules avec des poids sensiblement équivalents.

Epreuve E - Epreuve Professionnelle Interdisciplinaire (EPI)

Objectif de l'épreuve :

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les capacités professionnelles du candidat à mobiliser ses connaissances relatives au domaine D4 (sauf D4.13), afin d'apporter une réponse ou une solution au sujet à caractère technique et commercial posé et à en débattre avec les examinateurs.

On appréciera plus particulièrement la capacité du candidat à mettre en œuvre ses savoirs, savoir-être, savoir-faire relatifs aux disciplines techniques et commerciales dans une situation professionnelle relative à sa spécialité.

Nature de l'épreuve :

Il s'agit d'une épreuve orale et pratique individuelle.

Le candidat sera mis dans une situation professionnelle de technico-commercial où, sur la base d'une interprétation d'observations et/ou de données techniques et commerciales, il sera amené à mobiliser ses connaissances lors d'un entretien professionnel : négociation, argumentaire...

La durée totale de cette épreuve est de 2 heures 40 :

* le candidat dispose d'un temps de préparation de 2 heures pendant lequel il prépare un exposé de 10 minutes visant à répondre au sujet de nature technique et commerciale qu'il a, au préalable, tiré au sort parmi deux propositions.

Le sujet, en lien avec la spécialité professionnelle dans laquelle le candidat se présente, peut s'appuyer :

- sur un dossier documentaire remis au candidat,

ou

- sur une situation d'observation collective (visite d'entreprise...) qui peut être complétée par un dossier documentaire.

Ces sujets pluridisciplinaires seront préparés et sélectionnés préalablement par une commission nationale de choix de sujets.

* l'évaluation orale et éventuellement pratique dure 40 minutes :

- exposé du candidat pendant 10 mn,
- entretien avec le jury pendant 30 mn.

Cet entretien doit permettre d'évaluer les connaissances techniques et commerciales du candidat.

Le candidat peut utiliser les auxiliaires visuels (transparents...) qu'il a élaborés pendant le temps de préparation.

Evaluation de l'épreuve :

Elle est effectuée par deux enseignants de la spécialité : un enseignant de technique et un enseignant de techniques commerciales, avec si possible un professionnel, à partir de la grille critériée ci-jointe.

SESSION :		
NOM :	PRENOM :	N°D'ORDRE :

**GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E
EPREUVE PROFESSIONNELLE INTERDISCIPLINAIRE (EPI)**

Objectifs	Capacités	Critères	Niveaux				Note
			--	-	+	++	
1) Apporter une réponse ou une solution au sujet proposé et la présenter en dix minutes	- S'approprier les informations	- Compréhension des informations - Tri et analyse des informations - Evaluation des informations					/20
	- Proposer une réponse/solution adaptée	- Réalisme de la réponse/solution par rapport au sujet proposé - Logique et cohérence dans l'organisation des idées					/20
	- Exposer oralement la réponse/solution	- Plan adapté au traitement du sujet - Gestion du temps - Utilisation pertinente des moyens auxiliaires de communication - Adaptation à l'auditoire					/15
							/55

Objectifs	Capacités	Critères	Niveaux				Note
			--	-	+	++	
2) Construire une argumentation et débattre avec le jury	- Répondre aux questions/objections	- Compréhension des questions/objections - Apport de justificatifs aux arguments avancés - Logique et cohérence dans l'organisation des idées - Précision et concision					/20
	- Utiliser de manière pertinente ses connaissances	- Niveau et pertinence des connaissances techniques - Niveau et pertinence des connaissances commerciales					/25
							/25
							/70

3) Faire valoir ses qualités d'expression orale		- Techniques orales et vocales (rythme, ton, articulation, puissance...) - Gestuelle - Présentation - Syntaxe, vocabulaire					/15
---	--	---	--	--	--	--	------------

SYNTHESE	NOTE
Appréciation générale :	Total des points /140
	Note finale arrêtée par le jury (en points entiers) /20

Epreuve facultative de langue vivante 2

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve facultative doit permettre de vérifier dans quelle mesure le candidat a acquis et développé dans une deuxième langue vivante des compétences de communication, utilisables dans la vie quotidienne et professionnelle. Elles s'appuient sur les enseignements du module optionnel technique et commercial de langue vivante 2.

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de quarante minutes :

- vingt minutes de préparation
- vingt minutes de présentation du sujet et d'entretien avec l'examineur.

Cette évaluation prend la forme d'un entretien avec un examinateur à partir d'un thème de discussion, conforme aux contenus du module optionnel et lié à la spécialité retenue par le candidat.

Le thème, support de l'entretien, est choisi par l'examineur dans une liste de cinq thèmes de discussion proposés par le candidat.

Pour chaque thème, le candidat présentera un ensemble de trois à quatre documents variés qu'il aura réunis lui-même (documents iconographiques, cartes, échantillons, tableaux, statistiques, titres et chapeaux d'articles de journaux, petites coupures de presse, bref extrait d'un texte n'excédant pas une centaine de mots, correspondance, graphiques, schémas...).

Dans tous les cas, ces supports doivent faciliter la mise en oeuvre d'une situation de communication aussi authentique que possible.

Le candidat débutera par une présentation d'environ trois minutes.

L'usage du dictionnaire bilingue est autorisé.

Evaluation de l'épreuve

L'évaluation est réalisée par un enseignant de la langue étrangère concernée, à partir de la grille ci-jointe.

SESSION :		
NOM :	PRENOM :	N° D'ORDRE :

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE LV2

CRITERES RETENUS	NOTE	BAREME
1. Compréhension des documents utilisés:		20 points
2. Contenu du message oral : intérêt et cohérence		20 points
3. Maîtrise de la langue : intelligibilité et clarté des propos, correction de la langue		20 points
4. Capacité à communiquer : écoute de l'interlocuteur, envie de convaincre, efficacité des stratégies de compensation et de la gestuelle, prise de risques		20 points
TOTAL	/80	80 points
Note finale arrêtée par le jury (en points entiers) :	/20	

Commentaires et appréciations :